

Neuroleptiques/antipsychotiques - Allaitement

Date de mise à jour : 20.06.2025

EN PRATIQUE

- Si l'enfant est bien portant au moment de la mise de sa mère sous traitement,
- Et si la survenue éventuelle de symptômes chez l'enfant peut être rapidement détectée,
- Alors, l'utilisation des neuroleptiques/antipsychotiques suivants est envisageable chez une femme qui allaite (Cf. Etat des connaissances de chaque molécule) (par ordre alphabétique) :
 - [Chlorpromazine](#) si la posologie n'excède pas 200 mg/j
 - [Halopéridol](#) si la posologie n'excède pas 10 mg/j
 - [Olanzapine](#) si la posologie maternelle n'excède pas 10 mg/j
 - [Quetiapine](#) à la posologie minimum efficace
 - [Risperidone](#) si la posologie n'excède pas 6 mg/j, en cas d'allaitement mixte
- Réévaluer la poursuite de l'allaitement si l'enfant présente des symptômes compatibles avec le profil pharmacologique du traitement neuroleptique/antipsychotique maternel (sédation, agitation, mouvements anormaux ...).
- Pour les autres neuroleptiques/antipsychotiques, les données sur l'allaitement sont insuffisantes ou inexistantes.

Consulter aussi sur notre site

[Neuroleptiques/antipsychotiques - Grossesse](#)

Seuls quelques noms de spécialités sont mentionnés dans ce site. Cette liste est indicative et n'est pas exhaustive.